



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 23

Samedi 22 juin 2013 - 84^e année

Sommaire

24 JUIN 2013



S'informer

Le zoom de la rédaction

Filière forêt-bois /

Jean-Yves Caullet remet son rapport au ministre de l'Agriculture et de la Forêt. . . p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 8

L'actualité en régions p. 9

Rhône-Alpes / Conjoncture bois construction : une enquête affinée

Pyrénées – Roussillon /

Midi-Pyrénées bois : les professionnels se réunissent en assemblée générale

Limousin / L'Apib devient BoisLim

Auvergne / 42 logements bois R+4 et R+6 à Aurillac

Gros plan

Négoce / Le Commerce du bois présente son bilan et fixe ses objectifs. p. 11

Entreprises

Allemagne / Fliegl investit dans une nouvelle usine et dans l'innovation p.13

Comprendre

Entreprises

Lorraine / Vicente : la jeune scierie de hêtre va sécher plus p. 15

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF / La demande en chêne toujours forte en Bourgogne p. 18

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 19

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 31

Franc-parler

TVA : ça chauffe

L'annonce de la modification des taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 n'a pas encore été digérée par tout le monde. Notamment par les professionnels du bois-énergie qui, depuis le début, n'entendent pas voir la taxe sur leurs produits relevée de 7 à 10%. Ils font valoir, par la voix du Seibe (1), que leur secteur est déjà largement concurrencé par un commerce illégal majoritaire en France, et qu'une augmentation de la TVA ne viendrait qu'amplifier cette difficulté. Par conséquent, ils souhaiteraient voir leur taux s'aligner avec celui d'un marché comme le gaz, qui sera réduit de 5,5 à 5% (2). Mais la décision peut-elle encore être infléchie ? La présentation des premières préconisations du rapport Caullet ne laisse guère de place au doute. . . Car si Jean-Yves Caullet s'est certes prononcé en faveur d'un alignement du taux de TVA du bois de chauffage avec celui du gaz, ses préconisations montrent aussi qu'il convient davantage d'anticiper la nouvelle donne plutôt que d'espérer un retournement de la situation. Il propose ainsi deux pistes de réflexion : un taux de 5% pour la TVA additionnée d'une contribution spécifique de 2% (puis de 5% à l'horizon 2014) dont le produit serait dédié au renouvellement de la ressource forestière, ou un taux de 10%, avec une affectation budgétaire annuelle d'un montant équivalent à la recette supplémentaire au budget de la forêt. Dans les deux cas, l'objectif est de permettre un retour vers la filière des nouvelles recettes de TVA dégagées, tout en respectant le cadre fixé par les futurs taux de TVA. Une solution qui semble raisonnable au regard d'un contexte budgétaire qui se prête peu à de nouvelles dépenses fiscales pour l'État, et par ailleurs en adéquation avec la volonté de développer un fonds stratégique qui pourrait bénéficier de ces nouvelles ressources (3).

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com

Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors

Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • Abonnements : France (1 an) 107,50 €

Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176-00026810401 - 68

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

1) Syndicat des entreprises indépendantes du bois-énergie.

(2) Pour l'heure, les abonnements au gaz sont soumis à un taux de 5,5% et les consommations de gaz naturel au taux de TVA de 19,6%.

(3) Lire par ailleurs : "Filière forêt-bois / Jean-Yves Caullet révèle les pistes proposées dans son rapport" dans Le Bois International n° 20 du samedi 1^{er} juin 2013.